

FEDER'INFO - JANVIER 2012

Liste des Joueurs Suspendus



BERNIA Stéphane - D05 - licence 14344
1 an de suspension dont 6 mois ferme du 01/01/2012 au 30/06/2012
6 mois de suspension avec sursis de 3 ans du 01/07/2012 au 30/06/2015
Amende : 50.00 € + Frais de procédure 50,00 €



DUBOIS Frédéric - B49 - Licence 0927
3 mois de suspension avec sursis de 2 ans du 15/10/2011 au 14/10/2013
+ Frais de procédure



DRUET Benoît - D02 - Licence 05016
Suspension de durée indéterminée, jusqu'au paiement de l'amende de 125,00 € (P.F.V.)



DURO Agatino - A39 - Licence 05965
Suspension du 15/01/2010 au 14/01/2013 + amende de 375.00 €
Suspension du 15/01/2013 au 14/01/2016 + amende de 125,00 €



GHISLAIN Bernard - A10 - licence 14177
Suspension du 15/05/2010 au 14/05/2013 + amende de 125,00 €
Suspension du 14/05/2013 au 13/09/2013



HEMGESBERG Marc - B02 - Licence 00664
3 mois de suspension avec sursis de 2 ans du 15/10/2011 au 14/10/2013
+ Frais de procédure



HENNEAU Valère - H33 - licence 05249
Suspension du 15/07/2009 au 14/07/2012

KENTY Robert - H02 - licence 14132
3 mois de suspension avec sursis d' 1 an du 13/11/2011 au 12/11/2012
Amende : 75.00 €

LAMOLINE Georges Franck - H08 - licence 10152
Suspension de durée indéterminée, jusqu'au paiement de l'amende de 125,00 € (Sanction 2007)
Dés la suspension ci-dessus terminée, suspension d'un an ferme + amende de 125,00 € (Sanction 2010)

LECLERCQ Fabrice - B05 - licence 05820
1 mois avec sursis d'1 an du 01/06/2011 au 31/05/2012

LEMAY Lucien - B40 - licence 13946
3 mois de suspension avec sursis d'1 an à partir du 01/07/2011 jusqu'au 30/06/2012
Amende de 50.00 € + Frais de procédure : 100.00 €

LOUTTE Dany - D04 - licence 09831
1 an de suspension dont 9 mois ferme du 01/01/2012 au 30/09/2012
3 mois de suspension avec sursis d' 1 an du 01/10/2012 au 30/09/2013
Amende : 50.00 € + Frais de procédure 50,00 €

MILOCHE Patrick - H01 - licence 09978
4 ans de suspension ferme du 01/01/2012 au 31/12/2015
Amende : 200,00 € + Frais de procédure : 100,00 €

PARDOEN Jeremy - A30 - Licence 04276

6 mois de suspension avec sursis de 2 ans du 15/10/2011 au 14/10/2013
+ Frais de procédure. 100 €

ROQUET Cédric – B02 – Licence 14276

3 mois de suspension avec sursis de 2 ans du 15/10/2011 au 14/10/2013
+ Frais de procédure

STOZ Dany – E05 – licence 09484

En vertu des articles 78 –V – 2 (menaces) et 78 – V – 6 (coups et blessures)

3 ans de suspension dont 1 an ferme du 01/04/2011 au 31/03/2012 et 2 ans avec sursis de 4 ans du 01/04/2012 au 30/03/2016.

Amende : 250.00 €

STOZ Kenny – E05 – licence 11719

En vertu des articles 78 –V – 2 (menaces) et 78 – V – 6 (coups et blessures)

3 ans de suspension dont 1 an ferme du 01/04/2011 au 31/03/2012 et 2 ans avec sursis de 4 ans du 01/04/2012 au 30/03/2016.

Amende : 125.00 €

THEWISSEN Stéphane – H30 – licence 02363

3 ans de suspension ferme du 01/04/2011 au 31/03/2014

Amende : 250.00 €

VANDERMEULEN Christophe – B05 – 02987

1 mois avec sursis d'1 an du 01/05/2011 au 30/04/2012.

VANESBEEN Frédéric – A10 - licence 13904

Suspension de durée indéterminée, jusqu'au payement de l'amende de 125,00 €

VAN LOO Jacky - A19 - licence 02436

Suspension de durée indéterminée.

WEBER Paul - B06 - licence 2222

Suspension du 01/04/2009 au 31/03/2059

RAPPEL :

Article 1

Lors du prononcé ou de la notification du jugement, si ce dernier contient une sanction, le membre adhérent puni devra rentrer sa licence au Secrétariat Fédéral avant la date effective de la suspension.

Au cas où la licence ne serait pas parvenue au Secrétariat Fédéral avant le premier jour de la suspension, le membre adhérent en question verra sa sanction prolongée d'un jour par jour de retard de rentrée de sa licence.

Article 2

Tout membre passible d'une amende sera tenu de la régler endéans les quinze jours à dater de la réception de la notification sous peine de se voir suspendre administrativement et/ou sportivement d'un jour par jour de retard de paiement.